

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 05/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ*

Présents : 5

**Présents :** Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY

Votants: 8

**Représentés:** Jean-Pierre BLÉTARD par Gérard CHÂTEL, Nathalie LE COHU par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Maria DECAUCHY

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime DE AMORIN

### Objet: DEMANDE SUBVENTION FER 2024 - DE\_2023\_032

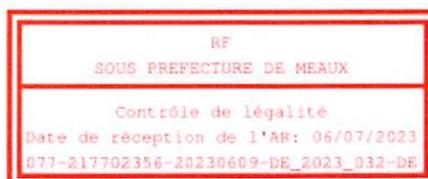
Monsieur le Maire

- **informe** l'assemblée que le Conseil Départemental de SEINE et MARNE a mis en place un Fonds d'Équipement Rural (FER), destiné à soutenir les projets d'investissement des communes de moins de 2 000 habitants. Ces projets peuvent concerner le patrimoine immobilier de la commune, la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants ainsi que la mise en valeur du cadre de vie communale.
- **dit** que le taux de subvention du FER est égal à 50 % d'une base de travaux plafonné à 100 000 € HT,
- **rappelle** que cette demande de subvention porte sur l'une des tranches du projet de réhabilitation et mise aux normes avec rénovation thermique du bloc communal salle polyvalente – mairie – école, à savoir l'aménagement d'un bureau PMR, au rez-de-chaussée de la mairie, ainsi que la création d'un local archives dans les combles de la mairie,
- **dit** que le descriptif financier pour cette tranche de travaux, présenté par le bureau d'études P.DELACHARLERY & J.KOSKAS, sis 1 rue Saint Lazare à SENLIS (60), s'élève à 101 000 € HT,
- **précise** que ces travaux sont envisagés pour le premier semestre 2024,

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention, dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2024, destinée à financer l'aménagement d'un bureau PMR au rez-de-chaussée de la mairie et la création d'un local archives dans les combles de la mairie, pour un montant estimé égal à 101 000 € HT,



- **SOLLICITE**, pour le financement de ces travaux, l'obtention d'une subvention, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit 50 500,00 €, auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE, dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention.

Le Secrétaire de séance,  
Maxime DE AMORIN



Le Maire,  
Achille HOURDÉ

